



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Orléans, le 01 septembre 2025

Le corps d'inspection de l'Enseignement Technique
Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées

A

Mesdames et Messieurs les PLP
Biotechnologies Santé Environnement, Biotechnologies
génie biologique, Sciences et Techniques Médico-
Sociales, Prothèse dentaire, Coiffure et Esthétique
Cosmétique, Horticulture

S/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissement privé

S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs de
SEGPA

Rectorat

Sandrine COMPAIN
Léla ELMIRI
Anita VAN DEN BULCK

IEN- ET
Sciences Biologiques et
Sciences Sociales Appliquées

02 38 79 39 13

[sandrine.compain@ac-orleans-
tours.fr](mailto:sandrine.compain@ac-orleans-tours.fr)

[anita.van-den-bulck@ac-
orleans-tours.fr](mailto:anita.van-den-bulck@ac-orleans-tours.fr)

lela.elmiri@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

Objet : Lettre de rentrée disciplinaire SBSSA 2025 – 2026

Annexe 1 : Actualités et orientations pédagogiques SBSSA

Annexe 2 : Répartition des filières et des enseignements par inspectrice

Chères enseignantes et chers enseignants,

Nous avons le plaisir d'accueillir Madame Léla ELMIRI au sein du groupe des IEN SBSSA. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre académie, ainsi que plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Nous vous adressons à toutes et tous nos vœux de réussite pour cette nouvelle année scolaire. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux enseignants qui rejoignent notre académie et adressons également nos félicitations aux lauréats des concours de recrutement.

Nous remercions l'ensemble des enseignants qui se sont pleinement investis dans les missions de tutorat, de formations académiques, dans les coordinations et groupes de travail disciplinaires, ainsi que dans le bon déroulement de la session d'examens 2025. Leur engagement contribue activement à la qualité et à la dynamique collective de notre académie.

Conformément à la circulaire ministérielle de rentrée intitulée « **Tenir la promesse républicaine de l'École : élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous** », plusieurs points structurants guideront notre action collective cette année :

- 1. Consolider les savoirs fondamentaux et assurer la réussite de tous**
- 2. Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité**
- 3. Garantir les conditions d'une École qui protège et rassemble**

La circulaire souligne l'importance de combattre les déterminismes sociaux, territoriaux et de genre, en encourageant une orientation libre et diversifiée dans la voie professionnelle, afin de permettre à l'École de révéler et d'accompagner les aspirations de chaque élève.

L'exigence républicaine impose également de veiller à ce qu'aucun élève ne soit laissé au bord du chemin, c'est pourquoi nous vous demandons d'accorder une attention particulière aux élèves les plus vulnérables.

La réorganisation de la terminale professionnelle, désormais alignée avec les objectifs de consolidation des compétences, de CCF et d'épreuves structurées, nécessite une relecture collective des contenus, évaluations et parcours d'élèves.

L'accent porté sur les compétences psychosociales telles que la responsabilité, l'engagement, l'autonomie ou encore la créativité s'inscrit pleinement dans vos pratiques professionnelles, en particulier à travers la conduite de projets (chef-d'œuvre, actions en entreprise, partenariats, concours...).

Les formations proposées dans le cadre du PAF, qu'elles soient en candidature désignée ou en candidature individuelle, constituent un levier essentiel pour s'approprier les nouvelles modalités disciplinaires comme transversales : orientation, évaluation, CCF, inclusion, numérique éducatif, intelligence artificielle et pédagogie de projet. Nous vous encourageons vivement à vous y engager, car elles offrent l'opportunité de renforcer vos compétences, d'enrichir vos pratiques et de contribuer pleinement à la réussite des élèves.

Nous renouvelons notre confiance dans votre engagement et votre capacité à traduire les priorités nationales en réussites éducatives concrètes pour les élèves. Nous vous adressons tous nos vœux pour une rentrée enthousiasmante, porteuse de projets stimulants, de pratiques pédagogiques innovantes et de réussites partagées. Ensemble, poursuivons l'ambition républicaine de notre École : offrir à chaque élève les moyens d'une réussite diplômante et d'une insertion professionnelle épanouissante.

Les inspectrices SBSSA

Anita VAN DEN BULCK

Sandrine COMPAIN

Léla ELMIRI



Annexe 1 : Actualités et orientations pédagogiques SBSSA

1- ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES ELEVES

Nous vous remercions de votre engagement pour accompagner chaque élève vers la réussite, dans un parcours de formation sécurisé et d'excellence, jusqu'à sa poursuite d'études ou son insertion professionnelle.

Les évaluations d'entrée en seconde, la semaine des lycées professionnels, les périodes de formation en milieu professionnel, la participation à divers concours (concours des chefs d'œuvre Fondation Colbert, concours général des métiers, concours « je filme ma formation », Concours Générale des Métiers..., les projets de mobilité Erasmus+, les projets pédagogiques innovants... sont des leviers forts pour accompagner, valoriser et motiver les élèves de l'ensemble des filières SBSSA.

2- LES ACTUALITES DE LA RENTREE 2025

➔ La réforme des lycées professionnels

En cette rentrée, la réforme des lycées professionnels est pleinement mise en œuvre sur tous les niveaux avec le déploiement des 12 mesures. Pour rappel, cette réforme répond à trois priorités : mieux accompagner les élèves dans leur parcours et leur projet professionnel ; permettre au lycée professionnel de mieux répondre aux besoins de nouvelles compétences ; soutenir et valoriser les professeurs de lycée professionnel.

L'année scolaire à venir sera marquée par l'aménagement du parcours différencié qui devient « parcours personnalisé » (en attente des textes)

- Diminution de la durée du parcours de 6 à 4 semaines qui intégrera le Soutien au Parcours (SAP)
- Calendrier d'examen : les dates des examens vont être repoussées à fin mai début juin

Progressivement déployé depuis son lancement, **le dispositif Avenir Pro** sera mis en place dans l'ensemble des lycées professionnels à la rentrée 2025. Il a pour objectifs d'aider les élèves à valoriser leurs compétences, mieux appréhender le marché du travail, structurer leur démarche de recherche d'emploi et les accompagner vers une insertion réussie.

<https://eduscol.education.fr/2224/reforme-des-lycees-professionnels>

➔ Déploiement du dispositif de formation ProFAN Transfert

Dans le cadre de la réforme des lycées professionnels en lien avec **la mesure 12 « Une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel, autour du projet de l'élève »**, notre académie déploie le dispositif national ProFAN Transfert en cette rentrée scolaire.

ProFAN est un **dispositif national de formation** dont l'objectif est de consolider, enrichir et développer les gestes pédagogiques des enseignants. Il vise le développement des compétences coopératives, collaboratives et psychosociales des élèves en vue, notamment, de l'amélioration de leurs performances scolaires et leur insertion professionnelle.

Objectifs de la formation :

- Analyser les gestes professionnels des enseignants de lycée professionnel
- Renforcer leur efficacité par des pratiques validées par les apports de la recherche scientifique
- Créer un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement des élèves

Thèmes clés de la formation : Feedbacks, coopération, motivation, stéréotypies, compétences psychosociales (CPS)

Impacts attendus sur les élèves :

- Amélioration du climat de classe, de la réussite et de l'ambition scolaire des élèves
- Développement des aspirations personnelles et professionnelles des élèves par le renforcement des CPS
- Optimisation de l'insertion dans la vie professionnelle et citoyenne

<https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo13/MENE2308139N.htm>

Référents académiques : Anita VAN DEN BULCK, IEN SBSSA et Aurélien LAUNAY, IEN STI

→ Accompagnement des enseignants à l'usage de l'IA pédagogique :

Comme indiqué dans la [circulaire de rentrée ministérielle](#)¹, l'intelligence artificielle transforme en profondeur le monde du travail, les compétences attendues et les pratiques professionnelles. Dans ce contexte, le lycée professionnel a un rôle clé à jouer pour préparer les élèves à ces mutations. L'intégration progressive de l'IA dans certaines formations et dans vos pratiques pédagogiques ouvre de nouvelles perspectives pédagogiques (automatisation de certaines tâches, ou encore développement de projets technologiques innovants, individualisation des enseignements ou encore analyse des apprentissages des élèves). Il conviendra de continuer de développer l'esprit critique des élèves par rapport à ces nouveaux usages.

Afin d'accompagner cette dynamique, tous les enseignants devront suivre cette année un parcours Magistère dédié aux enjeux de l'IA, conçu pour poser les bases d'une culture commune. Ce premier jalon obligatoire pourra être complété, pour celles et ceux qui le souhaitent, par des formations thématiques plus ciblées, proposées dans l'offre académique, permettant une montée en compétences progressive dans les usages pédagogiques de l'IA.

Cette rentrée marque ainsi une étape importante : il s'agit d'explorer collectivement les potentialités de l'IA pour enrichir les pratiques, renforcer l'attractivité de nos formations et former des citoyens éclairés, capables de comprendre, d'utiliser et de questionner ces outils, dans le respect du [cadre d'usage de l'IA en éducation](#)². C'est aussi l'enjeu de l'expérimentation des classes IA et des activités optionnelles IA déployées dans les lycées de notre académie à cette rentrée.

Nous vous remercions pour votre engagement dans cette démarche, porteuse de sens pour les apprentissages, comme pour l'évolution de nos métiers de la voie professionnelle.

¹ <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo27/MENE2518841C>

² <https://www.education.gouv.fr/cadre-d-usage-de-l-ia-en-education-450647>

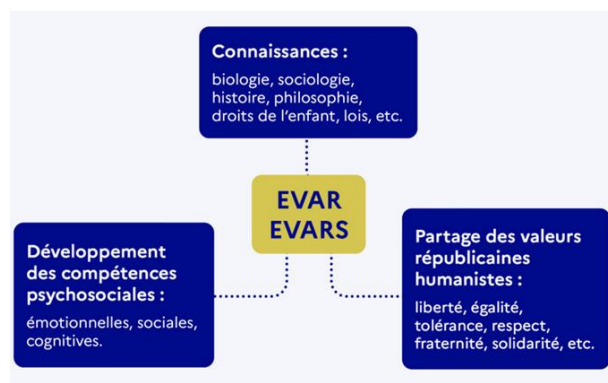
→ Déploiement du programme d'Education à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS)

Le programme EVAR (Éducation à la vie affective et relationnelle) et EVARS (Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité), paru au Bulletin officiel de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports le 6 février 2025, constitue désormais un cadre de référence pour l'ensemble des écoles et établissements. Il se déploie en deux volets : à l'école maternelle et élémentaire (EVAR), puis au collège et au lycée (EVARS), avec comme finalité première la protection des enfants et des adolescents.

Ce programme s'inscrit dans la transmission des valeurs essentielles de l'École de la République : le respect de soi et des autres, l'égalité entre les filles et les garçons, la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence, ainsi que la promotion et la défense des droits humains. Il apporte aussi des connaissances fondées sur des données scientifiques actualisées et s'appuie sur le développement des compétences psychosociales. Sa mise en œuvre s'intègre pleinement dans la démarche d'école promotrice de santé (EPSa), ce qui en fait un enjeu partagé par tous.

Dans le second degré, le programme précise qu'il convient d'organiser trois séances annuelles (possiblement de deux heures chacune), à chaque niveau de classe. Au-delà de ces séances, l'ensemble des disciplines est invité à contribuer, chacune dans le cadre de ses programmes, à la construction des savoirs et au développement des compétences visés par EVARS. Dans le premier degré, la démarche est différente : les contenus sont davantage intégrés dans les divers temps d'apprentissage et de vie scolaire, en fonction des choix pédagogiques des enseignants. **Le déploiement de ce programme EVAR(S) est de la responsabilité de chaque enseignant en s'appuyant sur des ressources disciplinaires disponibles ou à venir sur Eduscol ou dans le parcours Magistère.**

La mise en œuvre de ce programme repose sur une réflexion collective au sein de chaque école et établissement. Sous l'impulsion de chaque direction, elle doit mobiliser la communauté éducative dans son ensemble : enseignants en premier lieu, mais aussi personnels sociaux et de santé. L'objectif est de bâtir un projet pédagogique cohérent et progressif, garantissant la complémentarité des interventions et valorisant les apports de toutes les disciplines. **Ce document a vocation à être communiqué aux familles via le conseil d'école ou le conseil d'administration.**



<https://www.education.gouv.fr/un-programme-ambitieux-eduquer-la-vie-affective-et-relationnelle-et-la-sexualite-416296>

➔ Agir pour favoriser la santé mentale et le bien-être des élèves

La santé mentale des enfants et des jeunes, significativement depuis la crise Covid, se maintient à des niveaux préoccupants. **L'ensemble de la communauté éducative se mobilise et le ministère fait du bien-être des élèves une priorité.**

Le **protocole Santé mentale** permet de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative autour de la santé mentale et de formaliser le rôle de chacun, du repérage à la prise en charge

Un parcours de formation est proposé sur la plateforme **M@gistère**. Il aide à comprendre les enjeux de la santé mentale en milieu scolaire et à identifier les signes de souffrance psychique chez les élèves pour mieux les soutenir.

Deux adultes référents en santé mentale dans chaque établissement sont ou seront formés, dont en priorité le conseiller principal d'éducation (CPE). Le rôle de ces personnels éducatifs et pédagogiques est de **repérer les signes de souffrance psychique et d'accueillir la parole des élèves avant de faire le lien avec les personnels sociaux et de santé qui interviennent ensuite pour prendre en charge les élèves.**

La démarche « Ecole promotrice de santé » est un puissant levier pour promouvoir le bien-être des élèves.

Impulsée dès janvier 2020, la démarche École promotrice de santé (EPSa) s'inscrit dans la continuité du parcours éducatif de santé. Elle a pour enjeu de valoriser les actions et projets déjà mis en œuvre et de les articuler avec d'autres approches (climat scolaire, éducation à la sexualité et à l'alimentation par exemple) en les inscrivant dans le projet d'école ou d'établissement. Il s'agit de contribuer au développement d'une culture commune autour de la santé, de rendre visible et de coordonner ce qui rassemble autour de la santé et du bien-être de tous dans une école ou un établissement scolaire.

Le label Édusanté :

Pour travailler plus facilement en réseau avec l'ensemble des partenaires, vous pouvez obtenir le label Édusanté. Ce label est proposé aux établissements afin de mettre en valeur les projets existants, de valoriser l'engagement des équipes et de structurer progressivement les projets et actions de l'établissement, notamment en lien avec le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE).

Une formation sous forme de FIE est proposée aux établissements qui souhaitent s'engager dans une la démarche « Ecole promotrice de santé ».

<https://www.ac-orleans-tours.fr/ressources-developpement-durable-et-ecole-promotrice-de-sante-121880>

<https://eduscol.education.fr/4063/agir-pour-favoriser-la-sante-mentale-et-le-bien-etre-des-eleves>

➔ Edition 2025 de la Fête de la Science du 3 au 13 octobre : Les Intelligence(s) sont à la fête en 2025 !

L'actualité met en lumière les performances mais aussi les dangers du développement spectaculaire de l'intelligence artificielle. Au centre d'une compétition acharnée au niveau mondial, l'IA s'immisce dans tous les domaines, ouvrant les portes d'une nouvelle révolution. **Mais de quelle intelligence parle-t-on ?** Les dernières avancées scientifiques démontrent que l'intelligence existe sous des formes aussi variées que nuancées. Du comportement des cellules aux capacités étonnantes des plantes, des prouesses cognitives des animaux à l'émergence de l'IA, la notion d'intelligence se manifeste de multiples manières et défie notre pensée.

Cette édition 2025 de la Fête de la Science invite le public à explorer toutes les formes d'intelligence et à repenser ce que signifie être intelligent, au-delà des frontières humaines.

Participez à ce temps d'échange et de partage « Sciences & société », aux visites, animations et interventions proposées par les scientifiques et médiateurs en région Centre-Val de Loire à l'attention des scolaires et du grand public.

Près de 250 actions référencées dont une trentaine pour les scolaires réparties sur le territoire la semaine.

Retrouvez tout le programme régional et l'offre réservée aux scolaires sur www.centre-sciences.org et sur www.fetedelascience.fr

Programme par département à télécharger sur le site de Centre Sciences **à partir du 8 septembre**

Parmi les principaux événements proposés aux scolaires :

- Visites de laboratoires dans les organismes d'enseignement supérieur et de recherche, de l'observatoire magnétique national pour les scolaires du primaire au lycée en région
- Journée scolaire du Village des sciences à l'IUT de l'Indre à Châteauroux vendredi 10 octobre de 9h à 17h
- Des interventions en milieu scolaire sur le fonctionnement du cerveau proposées par un laboratoire de recherche IBrain (U.Tours – INSERM) pour les écoles, collèges et lycées d'Indre-et-Loire
- Des expositions sur le thème de l'évolution, l'alimentation durable, le cerveau, l'archéologie, en région Centre-Val de Loire (Avoine, Châteaudun, Meung sur Loire, Tours, Orléans, Saran, ...)

- Vauc'en Sciences, accueil de 800 collégiens du secteur par les élèves et les enseignants du lycée et des enseignants-chercheurs de Tours

- Fête de la science avec 2 lycées et 1 collège à Amboise (LP Chaptal, LG Vinci et Lycée agricole et le collège Malraux) qui proposent des animations, des ateliers, des conférences et des expositions.

Sans oublier les villages des sciences dans chaque département le week-end qui permettent de faire découvrir la science en famille et entre amis.

2025 : Lieux et dates des villages des sciences

- À Blois, samedi 4 octobre à l'INSA Centre-Val de Loire Campus de Blois
- À Bourges, samedi 11 et dimanche 12 octobre au muséum de Bourges
- À Châteauroux, vendredi 10 octobre (pour les scolaires) et samedi 11 octobre (pour le grand public) à l'IUT de l'Indre

- À Chartres, samedi 4 et dimanche 5 octobre à Eure-et-Loir Campus
- À Orléans, samedi 4 et dimanche 5 octobre au centre INRAE Val de Loire site d'Orléans
- À Tours, samedi 11 et dimanche 12 octobre à l'Hôtel de Ville de Tours
- À Vierzon, samedi 4 octobre au Parc de la Noue

Initiée par Hubert Curien en 1991 et organisée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la

Référent académique : Sophie CANTELOUBE, IA IPR SVT

→ Concours de chefs d'œuvre Fondation Colbert-Institut de France :

La Fondation Colbert- Institut de France organise un concours de chefs-d'œuvre ouvert aux élèves des classes de terminale bac pro (projet) et de deuxième année de CAP (chef d'œuvre).

Au travers des chefs-d'œuvre ou des projets, la Fondation Colbert souhaite reconnaître les valeurs d'excellence, encourager la fierté et susciter l'émulation des élèves qui se sont engagés dans la voie professionnelle. Toutes les spécialités, sans restriction, sont invitées à participer au concours.

Pour être primés les chefs-d'œuvre doivent rencontrer les thématiques de l'héritage Colbert : la mer, le commerce, les arts, l'industrie, la protection et la valorisation de l'environnement ou s'inscrire dans les valeurs historiques que défend la fondation : l'entreprise, l'innovation et les traditions, le lien avec le territoire, l'engagement citoyen et le souci des personnes.

Les **lauréats du concours au niveau régional** sont récompensés d'un prix et présenteront en personne leur projet ou chef-d'œuvre lors d'une réception organisée en présence de représentants de la Fondation Colbert. **Les lauréats du concours au niveau national** seront récompensés d'un prix et présenteront en personne leur chef-d'œuvre lors d'une réception organisée en leur honneur par la Fondation Colbert à l'Institut de France.

Le calendrier et les modalités d'inscription seront publiés prochainement sur le site :

<https://www.fondationcolbert.fr/concours-de-chef-doeuvre/>

Référent académique : Anita VAN DEN BULCK

→ La Fondation CGénial propose des actions vers les élèves (notamment la venue d'ingénieurs et de professionnels dans les classes) et vers les professeurs :

- Professeurs en entreprise : visites d'entreprises et rencontre avec leurs collaborateurs pour découvrir les métiers et créer des liens avec les entreprises de votre département.

Du 12 novembre au 13 décembre 2024 et du 3 au 28 mars 2025 : informations et inscriptions <https://cgenial.org/82-nos-actions/84-professeurs-en-entreprise>

- Ingénieurs et Techniciens dans les Classes : tout au long de l'année, vous pouvez solliciter des professionnels et les faire intervenir dans vos classes ou en distanciel.

Informations et contacts : <https://cgenial.org/82-nos-actions/83-ingenieurs-et-techniciens-dans-les-classes>

- Atelier Mixi'IT : pour sensibiliser vos élèves aux enjeux de la mixité dans les secteurs scientifiques et technologiques avec des professionnelles et professionnels.

<https://cgenial.org/82-nos-actions/244-les-ateliers-mix-i-t>

Référente académique : Emilie Pierrot Porée pierrotporee@cgenial.org

➔ Concours général des lycées et des métiers d'esthétique ou de la coiffure



Le concours général des métiers (CGM) a pour fonction de **distinguer les meilleurs élèves ou apprentis et de valoriser leurs travaux**. Il s'adresse aux jeunes de 29 ans maximum, en formation en classe de terminale de lycées professionnels publics ou privés sous contrat, ou centre de formation d'apprentis (habilité ou pas au CCF). Il évalue les candidats sur des sujets conformes aux programmes officiels, mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat.

Les épreuves du CGM

- Admissibilité : Epreuve écrite de 4 heures (dans chaque académie)
- Admission : Epreuve pratique puis orale de 4 heures 30

Esthétique Cosmétique Parfumerie : Lycée du 1er Film à Lyon (académie de Lyon)

Métiers de la coiffure : Lycée des Métiers La Morlette à Cenon (académie de Bordeaux)

Les déplacements des candidats et les modèles à la charge de l'établissement de formation.

Les thématiques de l'admission 2025 :

Esthétique cosmétique parfumerie : Les candidats devaient se projeter dans les fonctions d'une esthéticienne, exerçant dans un institut à la pointe de la beauté connectée. Ils disposaient de quatre heures pour réaliser les prestations esthétiques personnalisées pour une cliente, après un diagnostic beauté, en s'appuyant sur l'utilisation d'un appareil de diagnostic digital.

Coiffure : Les candidats devaient se projeter dans la peau d'un coiffeur expérimenté exerçant ses fonctions dans un salon qui prend en charge l'animation et la préparation esthétique des modèles participant à un défilé. Ils disposaient de quatre heures pour réaliser la création d'un coiffage original inspirée du nouveau book du salon pour le défilé organisé.

Présentation du CGM : <https://eduscol.education.fr/1452/organisation-du-concours-general-des-metiers>

Note de service du 24-10-2023 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo42/MENE2326656N>

Sujets et rapports de jury : <https://eduscol.education.fr/1443/sujets-et-rapports-de-jury-du-concours-general-des-lycees-et-des-metiers>

Cérémonie 2025 : https://youtube.com/live/v_pZdZhKUTg?feature=share

➔ Les nouveaux concours en fin de licence L3 :

À partir de la session 2026, plusieurs concours de recrutement seront ouverts aux étudiants de L3 :

- Le CRPE (concours de recrutement de professeur des écoles) ;
- Le Capes, le Capeps, le Capet, le CAPLP (sections hors sections professionnelles) pour devenir professeur en collège et en lycée, et le concours de CPE pour devenir conseiller principal d'éducation en établissement.

Chaque concours comportera 4 épreuves : deux écrites d'admissibilité, et deux orales d'admission.

Les inscriptions auront lieu à l'automne 2025 ; les épreuves au printemps 2026.

En savoir plus sur les nouveaux concours : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/etudiants-en-l3-la-rentree-2025-tout-savoir-sur-la-reforme-de-la-formation-des-enseignants-1515>

3- INFORMATIONS SUR LES DIPLOMES OU DISCIPLINES DU CHAMP SBSSA :

➔ Diplômes :

- Ouverture du CAP AEPE en formation initiale au LP Jean Mermoz à Bourges (18)
- Poursuite de la mise en œuvre des formations suivantes :

BCP ECP (Esthétique Cosmétique Parfumerie) dans le cadre de la famille des métiers de la beauté et du bien-être (BBE)

BCP PIPAC (Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques)

- Rénovation de la filière Hygiène, propreté et environnement :
- CAP VMPEU : Valorisation des Matières et Propreté des Espaces Urbains
- BCP MEPEU : Maintenance Environnementale et Propreté des Espaces Urbains

- CAP PPB = propreté et prévention des biocontaminations
- BCP HPS = hygiène, propreté, stérilisation
- BTS Métiers des services à l'environnement

Un plan de formation à destination des enseignants de ces filières, est programmé pour faciliter et accompagner leur mise en œuvre.

→ **Disciplines :**

- Enseignements de la Prévention Santé Environnement

Parcours M@gistere disponible : « Enseigner la PSE en LP »

<https://magistere.education.fr/ac-orleans-tours/course/view.php?id=6957§ion=1>

- Enseignements adaptés, champ HAS et champ ERE en SEGPA

Les préconisations sur la maîtrise des risques sanitaires sont disponibles sur le <http://segpa.ac-orleans-tours.fr/>.

Nous rappelons que l'enseignement en SEGPA n'est pas un enseignement professionnalisant. La sécurité sur les plateaux techniques est néanmoins primordiale. De manière générale, il est interdit d'employer des jeunes de moins de 18 ans à des travaux les exposant à des risques pour leur santé, leur sécurité, leur moralité ou excédant leurs forces. Ce principe général est décliné par le Code du travail, travaux par travaux. Nous vous conseillons de vérifier la conformité des équipements des ateliers :

Lois en vigueur concernant les tâches des travailleurs de moins de 18 ans : Article L4153-8 du code du travail.

Définition des machines dangereuses donnée par l'article D.4153-28 du code du travail ; article D.4153-33 du code du travail qui interdit les équipements sous pression soumis à suivi en service aux mineurs de moins de 15 ans.

→ **Formation continue des enseignants**

- Le plan de formation est consultable tout au long de l'année scolaire sur M@FOP. Les inscriptions se font par GAÏA INDIVIDUEL.
- En auto formation, des parcours M@gistere transversaux sont ou seront accessibles au cours de l'année.
- Des formations à public désigné seront mises en place, dans le cadre de l'Enseignement de la Santé et de la Sécurité au Travail (recyclages SST, PRAP et formations aux risques biologiques).

Une nouveauté : des formations en inscription sous forme d'abonnement :

- L'approche par compétences dans les filières SBSSA

<https://extranet.ac-orleans-tours.fr/sofia-fmo-acad/default/extmodule/subscriptionadd/extModuleId/72082/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan>

- Coopérer-mutualiser entre enseignants de STVST : une formation territorialisée (une par département)

Lien abonnement : [https://extranet.ac-orleans-tours.fr/sofia-fmo-](https://extranet.ac-orleans-tours.fr/sofia-fmo-acad/default/extmodule/subscriptionadd/extModuleId/71875/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan)

[acad/default/extmodule/subscriptionadd/extModuleId/71875/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan](https://extranet.ac-orleans-tours.fr/sofia-fmo-acad/default/extmodule/subscriptionadd/extModuleId/71875/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan)

- Plan académique de formation de Culture Scientifique technique et Industrielle (CSTI) : différents dispositifs de formation sont proposés aux enseignants dans le domaine de la CSTI. L'abonnement est possible jusqu'au 20 septembre.

Lien d'abonnement : <https://www.ac-orleans-tours.fr/pluridisciplinaire-et-documentation-124934>

Référent CSTI : sophie.canteloupe@ac-orleans-tours.fr

Si ces formations vous intéressent, nous vous invitons à vous pré inscrire avant le 22 septembre.

Elles n'ouvriront qu'en fonction du nombre d'abonnés.

Dans nos filières, un travail commun d'accompagnement des équipes pédagogiques se poursuit sur la **liaison Baccalauréat professionnel – Brevet de Technicien Supérieur** avec Stéphanie BELLARD, IA-IPR SMS, et Sylvain ANDRE, IA-IPR BGB.

4- LES RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES POUR TOUS LES SECTEURS

Afin de développer l'autonomie des apprenants et leur permettre d'adopter des attitudes et des comportements professionnels responsables :

- Privilégier le travail en équipe et **l'approche par compétences**.
- Elaborer le **plan de formation** sur le cycle complet en incluant les PFMP, la PSE, et la Co-intervention
- Suivre et formaliser dans un document **l'acquisition des compétences** pour chacun des élèves. Ce document doit permettre à l'enseignant et à l'élève de connaître à tout moment le niveau de compétence atteint.

- Mettre en œuvre des **stratégies pédagogiques coopératives et de projets**, notamment dans le cadre de la réalisation du chef-d'œuvre en CAP, du projet en BCP et par la mise en œuvre de projets fédérateurs en classe de 3ème prépa-métiers et de SEGPA.
 - Concourir à la **maîtrise de la langue dans toutes les disciplines** sur l'ensemble de nos diplômes (CAP, CS, BP, BCP)
- Cartographie des difficultés de lecture des jeunes (illettrisme) sur Orléans-Tours.
<https://websig.pilote41.fr/portal/apps/storymaps/stories/9795845a486048398e042cedd3495bab>
- Renforcer les **pratiques collaboratives en équipe disciplinaire** et mutualiser les ressources.

5 - SITE ACADEMIQUE SBSSA

→ Plateforme

Sur le site disciplinaire SBSSA, une plateforme d'échanges de type « Moodle » est à votre disposition pour l'enseignement de la PSE (alimentée par les travaux d'un groupe ressource académique) géré par Monsieur Sébastien BUROT (webmestre).

Remarque : vous êtes invités à y déposer des documents pédagogiques en vue d'une mutualisation ; les documents déposés ne seront soumis ni au visa ni au contrôle des IEN-ET, d'où un accès réservé : <http://sbssa-lp.tice.ac-orleans-tours.fr/moodle>

→ Site disciplinaire SBSSA :

Nous vous invitons à le consulter régulièrement, **seule source institutionnelle de cadrage des examens et du suivi des filières pour l'académie d'Orléans-Tours**.

Vous pourrez y trouver tous les documents nécessaires pour la mise en oeuvre des diplômes et des enseignements en responsabilité (livret de PFMP, grilles d'évaluation, guide d'accompagnement pédagogique, ressources disciplinaires...).

→ Webmaster :

Monsieur Sébastien BUROT continuera à assurer les missions de « webmaster » du site SBSSA de l'académie. Vous pouvez accéder à ce site actualisé à l'adresse suivante : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique20>

Madame Anne BERNIER sera l'Interlocuteur Académique au Numérique (IAN) pour la filière SBSSA. Ses missions sont de faire connaître les ressources numériques éducatives, les contenus d'accompagnement et les projets développés au niveau national par la DNE. Associé aux manifestations académiques autour du numérique éducatif, le IAN repère des pratiques dans leur académie, dans leur discipline. Il coordonne et accompagne la publication de scénarios pour en rendre compte sur l'espace académique.

N'hésitez pas à solliciter Anne Bernier pour tous vos projets numériques !

Important : Votre adresse académique est la seule adresse professionnelle de correspondance, veillez à ce qu'elle soit activée rapidement.

Valorisation des projets pédagogiques : N'hésitez pas à nous envoyer vos projets pédagogiques sous forme de capsules vidéo afin qu'ils soient mis à l'honneur sur le site SBSSA et sur le site de l'académie.

6 - RENDEZ-VOUS DE CARRIERE ET VISITES D'ACCOMPAGNEMENT

Les rendez-vous de carrière représentent des moments privilégiés d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

Vous pouvez préparer votre rendez-vous de carrière en consultant le guide et ses annexes disponibles à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html

Il est fortement recommandé de transmettre par mail le document de référence de l'entretien (annexe 4 du guide) à l'IEN concerné en amont de la rencontre.

Les visites conseils et les visites d'accompagnement seront prévues et annoncées par un courrier sous couvert du chef d'établissement.

Répartition des filières et examens IEN SBSSA 2025-2026

Anita VAN DEN BULCK	Sandrine COMPAIN	Léla ELMIRI
PSE départements 18 et 37	PSE départements 28 et 45 PSE BCP examen	PSE départements 36 et 41 PSE CAP examen
SEGPA champ HAS départements 18 et 37	SEGPA champ HAS départements 28 et 45	SEGPA champ HAS départements 36 et 41
SEGPA champ ERE départements 18 et 37	SEGPA champ ERE départements 28 et 45	SEGPA champ ERE départements 36 et 41
DNB pro SVT DNB agricole biologie/écologie	CAP Propreté et prévention des biocontaminations (PPB)	CAP Propreté et prévention des biocontaminations (resp examen)
CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE)	BCP Hygiène Propreté Stérilisation (resp examen)	BCP Hygiène Propreté Stérilisation
CAP Agent accompagnant au grand âge (2AGA)	BCP Production en industries pharmaceutiques alimentaires et cosmétiques (PIPAC)	CAP Métiers de la Coiffure *
CAP Production et Services en restauration	CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie*	CS Coupe couleur*
CS Aide à domicile (CSAD)	BCP Esthétique Cosmétique Parfumerie*	BCP Métiers de la Coiffure *
BCP Animation Enfance et Personnes Agées (AEPA)	BP Esthétique Cosmétique Parfumerie*	BP Coiffure*
BCP Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP)	Sciences Appliquées Hôtellerie en CAP, CS, BP, BCP	Sciences Appliquées Alimentation en CAP, CS, BP, BCP
BCP Technicien en prothèse dentaire		
CAP Propreté de l'environnement urbain, collecte et recyclage (PEUCR)		
BCP Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains (MEPEU)		
Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME)		

*** Co-responsabilités :**

Coiffure et esthétique : IEN Economie – Gestion pour la partie vente et IEN Arts Appliqués